

# INFO SCoT

1<sup>er</sup> SEMESTRE 2023

Imaginons  
le paysage  
de demain

Dossier : Les paysages à énergie positive  
des Vosges Centrales

## Édito : Une mise en œuvre visible dans le paysage...



L'actualité énergétique et climatique de l'année 2022 a confirmé le bien-fondé des orientations du SCoT.

La lutte contre l'artificialisation des sols est bien engagée grâce à la mise en compatibilité avec le SCoT, de la moitié des documents d'urbanisme. Il est important de transformer rapidement l'essai en finalisant le reste durant cette nouvelle année 2023.

De plus, le Syndicat reste particulièrement vigilant sur le respect de ses préconisations en matière d'implantation commerciale de plus de 300 m<sup>2</sup>, afin de renforcer le rayonnement des pôles structurants du territoire.

Dans le même esprit, l'expérimentation Bimby-Bunti s'est poursuivie permettant de faire aboutir plus de 200 projets de logements depuis 2017, dont une centaine de logements vacants reconquis. Elle s'avère donc être un bon outil, complémentaire des autres dispositifs d'aide existants.

Par ailleurs, l'observatoire du SCoT met en évidence que le territoire est sur la bonne voie de progression vers l'autonomie énergétique, même si le développement des énergies renouvelables reste une tâche laborieuse, du fait notamment de sa forte visibilité. L'attachement des citoyens aux paysages existants est un sujet à prendre en considération. C'est pourquoi le Syndicat

du SCoT a décidé de s'engager dans un Plan de Paysages qui a été labellisé au niveau national par le Ministère de l'Écologie et de la Cohésion des Territoires, bénéficiant ainsi du soutien financier de l'ADEME. Si l'évolution des paysages est inéluctable, l'art et la manière de la mettre en scène dépend de nous. Nous devons donc veiller à aménager le territoire pour que notre cadre de vie reste agréable, plaisant et inspirant pour tous ses habitants.

**En vous souhaitant une bonne année 2023 et une bonne lecture de cet InfoSCoT.**

**Président du Syndicat du SCoT  
Michel Heinrich**

### AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

**- Mercredi 8 février : Comité Syndical**

*18h00, Centre des Congrès, salle des conférences, ÉPINAL*

### AUTRE ÉVÉNEMENT

**- 15 et 16 juin : Rencontres Nationales des SCoT à Nîmes**

# Les paysages à énergie positive

## DOSSIER

### Chiffres clefs

- 160 321 ha
- 41% de forêts et 5 000 km de lisières forestières
- 48 % d'espaces agricoles dont la moitié en prairies permanentes
- 3 % d'espaces naturels protégés
- 2 008 ha de vergers ou de vignes
- 18 160 haies d'«intérêt SCoT », soit 2 440 km de linéaire

## 1. Qu'est-ce qu'un Plan de Paysages ?

Un paysage est une partie de territoire perçue par la population, dont le caractère particulier est évolutif en raison de l'interaction de facteurs naturels et humains.

**Un Plan de Paysages est le projet spatial qui s'inscrit dans la continuité de cette dynamique de changement pour répondre aux défis des transitions énergétiques et écologiques selon une méthodologie en trois temps d'intervention pour :**

- **Connaître ou ré-interroger le territoire** avec le regard neuf d'un paysagiste pour identifier les évolutions passées et les valeurs identitaires des paysages à préserver durablement lors de la planification des usages des sols,
- **Co-construire une stratégie d'évolution des paysages** avec des objectifs de qualité paysagère en concertation avec les partenaires publics et privés ainsi que les citoyens,
- **Agir en établissant un programme d'actions opérationnelles** impliquant la mobilisation de tous.

## 2. L'autonomie énergétique une ambition qui va se voir !

Pourquoi s'engager dans un Plan de Paysages ? Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est guidé par l'ambition d'une autonomie énergétique en 2050. Pour y parvenir un double effort doit être mené simultanément afin de :

- Réduire de 54 % la consommation énergétique en 2050, avec une première étape de 35 % en 2030 par rapport à 2012,
- Augmenter la production d'énergies renouvelables locales pour couvrir les besoins restant en 2050, avec un premier objectif de 46% en 2030.

Toutefois cette ambition suppose un déploiement important des énergies renouvelables locales impliquant une diversification des filières énergétiques, au-delà de l'exploitation actuelle des forêts, jusqu'à présent peu visible.

**C'est pourquoi de nouvelles installations de production énergétique vont s'inscrire progressivement dans les paysages vosgiens.**

Ces derniers ont déjà connu des transformations, à chaque grande étape de l'évolution de la société, avec les grands défrichements du Moyen-Age, l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle ou encore l'urbanisation du XX<sup>e</sup> siècle... Au XXI<sup>e</sup> siècle ce sera l'énergie qui apparaîtra où qui réapparaîtra car elle a pu se montrer dans le passé sous d'autres formes, comme par exemples les moulins à vents, les turbines, les grandes cheminées de briques. Mais cette évolution ne doit pas se faire n'importe comment...

## 3. Les préconisations paysagères du SCoT

**Le SCoT en tant que garant des grands équilibres entre les divers usages du sol impose déjà des préconisations aux documents d'urbanisme concernant les paysages :**

- Identifier les éléments identitaires du paysage et définir des règles de protection,
- Ne pas construire sur une bande de 100 m le long des axes verts pour préserver les vues,
- Recenser le patrimoine vernaculaire et le protéger,
- Identifier et mettre en valeur les entrées de villes et de villages,
- Maintenir une qualité environnementale et paysagère dans le système vert (vallées de la Moselle, du Madon et du Coney),

Il préserve aussi les composantes paysagères de l'urbanisation avec la protection de la Trame verte et bleue, des zones humides, des lisières forestières et des coupures vertes.

D'ores et déjà le SCoT encadre aussi les implantations de production énergétique :

- En priorisant l'équipement des toitures pour la production d'énergie,
- En interdisant les centrales photovoltaïques au sol dans les réservoirs de biodiversité et dans les zones agricoles et forestières, sauf pour des expériences agri-voltaïques,
- En interdisant l'éolien dans les corridors de migration d'espèces protégées.

# des Vosges Centrales

## 4. Connait-on suffisamment les Paysages ?

Le SCoT s'appuie sur l'atlas départemental qui définit 6 grandes entités paysagères. Cette approche convient bien pour un grand territoire comme les Vosges. Toutefois les perceptions paysagères pourraient être affinées sur certains sites à enjeux pouvant être qualifiés d'« intérêt SCoT », sans bien sûr entrer dans le détail de tous les paysages de proximité.

**Les déplacements donnent plus particulièrement l'occasion de regarder les paysages, surtout s'ils s'effectuent à faible vitesse. Une approche dynamique pourrait s'envisager à partir des axes de transports collectifs (routiers, ferroviaires, fluviaux) et des grands parcours pédestres et cyclables existants ou potentiels, porteurs d'enjeux touristiques ou de loisirs.**

## 5. Accompagner la transition énergétique paysagère...

Les premières installations d'éoliennes et de méthanisateurs préfigurent l'impact de la transition énergétique sur les paysages des Vosges Centrales.

**S'appuyant sur les acquis antérieurs, le regard d'un paysagiste permettra d'approfondir les connaissances et de mieux cerner la capacité des paysages des Vosges Centrales à évoluer sous la pression des besoins de la transition énergétique** comme le recommande le collectif « Paysages de l'Après-Pétrole » ou PAP cf. encadré.

**Une réflexion prospective sera menée en partant du scénario « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS)** retenu par le SCoT pour imaginer des scénarii d'évolution paysagère, en déclinant le mix énergétique et les infrastructures qui en découlent sous la forme de nombreuses projections imagées. Puis une stratégie partagée sera élaborée pour réaliser le scénario paysager le plus désirable en précisant des objectifs qualitatifs et des recommandations d'aménagement.

Pour accompagner les mutations de la transition énergétique, la planification territoriale est une première étape où les documents d'urbanisme pourront traduire la stratégie du SCoT plus précisément, en orientations et en prescriptions adaptées.

**Plus concrètement, le programme d'actions du Plan de Paysages** impulsera des animations (ex : actions pédagogiques pour expliquer les transformations paysagères sur site) et des actions opérationnelles destinées à anticiper ou à faciliter les transitions paysagères attendues notamment pour certains projets d'aménagement liés à la transition énergétique (ex : création et végétalisation de parcours pédestres et cyclables, restaurations de corridors écologiques, de haies, traitements d'entrées de villes ou villages...).

**Les Paysages de l'Après Pétrole (PAP) :** Fondé en 2015, le Collectif « Paysages de l'après-pétrole » est un think tank composé de spécialistes de l'aménagement (agronomes, paysagistes, architectes, urbanistes et chercheurs en sciences sociales...) qui a pour objectif de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique.



**À noter :** M. Marc Benoît, Président du Conseil Scientifique du Plan de paysages des Vosges Centrales donnera une première mini-conférence sur le thème « des Paysages de l'après-pétrole » aux délégués du Syndicat, le 8 février, lors de la séance du Comité Syndical qui se déroulera au Centre des Congrès.

## 5. Qui est concerné par le Plan de Paysages ?

D'abord tous les élus du territoire des Vosges Centrales sont concernés car ils auront la mission de relayer et de mettre en œuvre le Plan de paysages dans leurs politiques publiques locales. Ils seront associés par le biais de réunions territorialisées, d'animations ciblées (invitations à participer à des conférences, à des sorties sur le terrain, à des jeux de rôles...).

Les partenaires publics et privés du SCoT seront également partie prenante ainsi que les acteurs porteurs potentiels d'actions ou de conseils, qui œuvrent dans le domaine du paysage ou de la transition énergétique.

Et surtout les citoyens seront aussi associés car ils sont les destinataires finaux de la démarche, soit en tant qu'habitants ou actifs, soit en tant que visiteurs lors d'activités touristiques ou de loisirs.



# L'opération Bimby-Bunti, un levier vertueux de requalification

Le bilan depuis 2017 a mis en évidence une bonne dynamique de mobilisation des propriétaires de logements qui a permis la réalisation de projets d'habitat dans l'esprit du SCoT révisé.

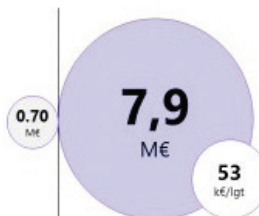
**Fin décembre 2022, 392 projets sont en cours d'accompagnement ou l'ont été et 204 projets ont d'ores et déjà pu aboutir, dont les trois-quarts dans le bâti existant (Bunti).**

Il est à noter l'évolution du concept au cours de l'expérience en passant d'une production initialement majoritaire de logements neufs (BIMBY) à une dominante de réhabilitation-restructuration (« BUNTI », qui signifie tisser en Hindi) pour une meilleure adaptation aux besoins vosgiens.

**La démarche est aussi un levier économique notable pour le territoire.**

Un nombre important de ces projets n'auraient pas vu le jour sans cet accompagnement très polyvalent (technique, financier, social, administratif, etc.).

**BUNTI**  
148 logements aboutis\*



**Effet de levier \* 11**

11€ privé pour  
1€ public investit

**BIMBY**  
56 logements aboutis\*



**Effet de levier \* 23**

23€ privé pour  
1€ public investit



\*logements aboutis : logements au stade du passage à l'opérationnel ou réalisés

Une nouvelle expérience est engagée depuis 2022 pour aider la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire à mettre en œuvre leur politique de reconquête des logements vacants et des îlots insalubres.

**Cette expérience a pu être menée au démarrage grâce au soutien financier de l'État, dans le cadre du programme TEPCV. Puis elle a été subventionnée par le Département et la Région Grand Est lors de la mise en œuvre.**

**Afin de ne pas laisser retomber cette dynamique, il est important de poursuivre la démarche sous forme d'une opération pluriannuelle.**



**Pour découvrir tout le potentiel de votre bien l'équipe BIMBY est à votre service au 0 805 383 444**

**Directeur de publication**

Michel HEINRICH  
Président du Syndicat

**Diffusion**

300 exemplaires conçus & réalisés en interne

**Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales**

1, avenue Dutac 88000 ÉPINAL

Tel : 03 29 32 47 96

syndicat@scot-vosges-centrales.fr

www.scot-vosges-centrales.fr